

Ce BTS permet d'exercer la profession réglementée d'opticien-lunetier. Il est exigé pour diriger ou gérer un magasin d'optique-lunetterie. Il apporte une triple compétence, scientifique, technique et commerciale. L'opticien est capable d'analyser la vision (compétence scientifique), de préparer les lunettes ou les lentilles correctrices et de les ajuster (compétence technique). Il est également formé à la communication et à la gestion (compétence commerciale).

À la fois commercial et professionnel de la santé, il réalise, adapte et vend des articles destinés à corriger les défauts ou déficiences de la vue sur prescription médicale et conseille les utilisateurs des matériels fournis. Il commercialise également des fournitures telles que lunettes de soleil, étuis, produits d'entretien, instruments d'optique et de mesure.

L'opticien lunetier est le relais du médecin ophtalmologiste et ses activités sont très polyvalentes.

- **Activité scientifique** : analyse de la vision, étude optique et physiologique de la vision, parfaite maîtrise des techniques de correction de la vue.
- **Activité technique** : réalisation et adaptation à la vue des clients d'articles (lunettes, lentilles de contact) destinés à corriger les défauts ou les déficiences de la vue, façonnage et montage des verres en atelier, vérification, découpage, meulage, polissage, insertion dans la monture, ajustement si nécessaire sur le client, réparation des montures.
- **Activité relationnelle** : accueil et analyse des attentes de la clientèle, conseil aux utilisateurs sur l'équipement le mieux adapté et sur les performances des verres disponibles.
- **Activité commerciale** : vente des lunettes, lentilles et autres instruments d'optique et de mesure ainsi que des fournitures qui vont avec (étuis, produits d'entretien etc.), analyse des ventes, gestion et optimisation du niveau des stocks, choix pertinent des produits, management des salariés, service après-vente.

➡ Déroulé

Les opticiens lunetiers travaillent essentiellement dans le secteur privé en tant que gérants de société ou en tant que salariés. Il existe aussi quelques emplois dans le secteur hospitalier.

Ils peuvent exercer de multiples fonctions : opticien indépendant travaillant seul ou avec des employés, opticien formateur, responsable des achats, chef de rayon, responsable logistique, gérant de point de vente, chef d'agence commerciale, chef des ventes.

Les jeunes diplômés sont recrutés en majorité chez les grands distributeurs. Après plusieurs années comme employé, les titulaires du BTS opticien lunetier peuvent s'installer à leur compte.

Métiers accessibles :

- Opticien indépendant travaillant seul ou avec des employés ;
- Opticien formateur ;
- Responsable des achats ;
- Chef de rayon ;
- Responsable logistique ;
- Gérant de point de vente ;
- Chef d'agence commerciale ;
- Chef des ventes.

➡ Accès à la formation

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS).

En priorité :

- BAC général (en fonction des choix des EDS en classe de 1^{ère} et Terminale)
- Bac STI2D

➡ Programme

Matières	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Français	2h	2h
Langue vivante étrangère 1	2 h	2h
Communication	2 h	2h
Gestion	3 h	2h
Mathématiques	2 h	2h
Systèmes optiques : optique géométrique et physique	3h	3h
Systèmes optiques : étude technique des systèmes optiques	3h	3h
Analyse et mise en œuvre : analyse de la vision	7h	9h
Analyse et mise en œuvre : mesures faciales	2h	1h
Analyse et mise en œuvre : étude, réalisation, contrôle d'équipement	7h	6h
Analyse et mise en œuvre : magasin d'application	-	2h
Langue vivante étrangère 2 (facultatif)	1h	1h

*horaires hebdomadaires

Grille d'examen

Épreuves	Coef.
E.1 Français	2
E.2 Langue vivante étrangère 1	2
E.3 Economie et gestion de l'entreprise	5
E.4 Systèmes optiques	
Sous-épreuve : Mathématiques	2
Sous-épreuve : Optique géométrique et physique	3
Sous-épreuve : Etude technique des systèmes optiques	3
E.5 Analyse de la vision	6
E.6 Etude professionnelle de synthèse	
Sous-épreuve : Examen de vue et prises de mesures et adaptation	4
Sous-épreuve : Contrôle d'équipement et réalisation technique	4
Sous-épreuve : Activités en milieu professionnel	2
Epreuve facultative	
Langue vivante étrangère	-
Engagement étudiant	-

(1) Cette épreuve vise à identifier les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans l'exercice des activités mentionnées à l'[article L. 611-9 du code de l'éducation](#) et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de la spécialité du diplôme de brevet de technicien supérieur pour laquelle le candidat demande sa reconnaissance « engagement étudiant ». Épreuve obligatoire à la suite de laquelle intervient l'épreuve facultative « engagement étudiant » : E63 Activités en milieu professionnel

Descriptif des matières

- **Communication** : l'étudiant apprend à accueillir le client, à l'aider à faire son choix. Le cours aborde aussi les relations avec les employés et les autres professionnels.
- **Gestion** : l'entreprise, gestion budgétaire, comptabilité, connaissance du marché, gestion d'un espace de vente, vente, marketing, gestion des ressources humaines, cadre juridique, bureautique, communication ...
- **Optique géométrique** et lois fondamentales de l'optique, optique géométrique, réflexion-réfraction, instruments d'optique, radiométrie-photométrie, ...
- **Etude technique des systèmes optiques** : outils de communication technique, technologies du domaine mécanique et du domaine de l'optique
- **Analyse de la vision** : anatomie et physiologie oculaire, optique physiologique, optométrie, lentilles de contact.
- **Mesures faciales**
- **Etude, réalisation, contrôle** : composants (verres, monture), montages et maintenance des équipements, adaptation des équipements

- **Magasin d'application** : accueil du client, orientation du choix, réalisation de travaux

Stages

La durée du stage est de six semaines au minimum.

Poursuites d'études

Le BTS forme à la vie active mais il est possible, pour les très bons élèves et sous certaines conditions, de poursuivre des études, principalement vers :

- Une licence professionnelle en un an
 - Santé spécialité métiers de l'optique - Université de **Nîmes (30)**
 - Santé spécialité métiers de l'optique et de la vision : aspects scientifiques, techniques et commerciaux - Université de **Strasbourg (67)**
 - Santé spécialité optique professionnelle - Université d'Orsay (91) – Université de Caen site de **Vire (14)**, Université d'Angers (**49**), Université d'Aix-Marseille (**13**), et Université de Saint-Étienne (**42**)

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux "Après le Bac : choisir ses études supérieures" et "Après un Bac +2"

Où se former

Gard (30)

Lycée Emmanuel d'Alzon - Nîmes (Privé sous contrat) **I**
CFA EMMANUEL D ALZON - Nîmes (Privé sous contrat) **A**

Hérault (34)

CFA des Professions Sanitaires- Sociales et Médico-social - Montpellier (Privé sous contrat) **A**
Lycée Jean Mermod - Montpellier (Public) **I**

Pyrénées-Orientales (66)

Lycée NEOSUP Ecole Maso - Perpignan (Privé sous contrat) **I/A**
Tarn (81)

Lycée professionnel Anne Veaute - Castres (Public) **I**
Lycée professionnel Anne Veaute - CFA Académique Midi-Pyrénées - Castres (Public) **A**

I formation initiale

A formation en apprentissage

 Internat/ Hébergement possible

BTS

Opticien lunetier

➡ Pour en savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/> les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)
Vous les trouverez également au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

